

MAIRIE DE LES MESNEUX

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 JANVIER 2017

L'An deux mil dix-sept, le 30 Janvier à 20 heures 30 mn, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme DESSOY Anny, Maire de la Commune. (Date de la convocation : 25 Janvier 2017)

PRESENTS (es) : Mesdames TILLY, CAILLAT, MOINDJIE, DESSOY, DEVILLE.

Messieurs GILLET, FERY, ARZILLIER, LECLERC, BINET, GOURDIER, SEVERIN, BAUDOU.

ABSENTS (es) : Mr LE BOT, Mr PIGER (Pouvoir à Mr GOURDIER)

Mme DEVILLE Jeannine a été nommée secrétaire de séance

Mme le Maire donne lecture du procès-verbal de la dernière séance.

Des conseillers contestent la délibération n°25/2016, relative à la mise en valeur de la place par la pose de projecteurs et notamment son adoption à l'unanimité.

Mme le Maire informe les conseillers qu'effectivement le dossier ne faisait pas l'objet d'une délibération et que, lors du précédent conseil, elle leurs avait présenté le résultat de la consultation faite auprès de 3 entreprises.

Mme le Maire a retracé l'historique de l'engagement pour la pose de projecteurs sur la place, qui correspond aux travaux d'aménagement d'avril 2014.

Le procès-verbal est adopté à la majorité avec 3 votes contres.

Délibération n° 01/2017 : Création d'un poste d'Adjoint Administratif Territorial à temps complet

Recrutement sur le poste de Secrétaire de Mairie :

Suite à la demande de mutation de Laurence Deverchin pour une autre collectivité, nous avons procédé à son remplacement pour lequel 22 candidats ont répondu à l'offre de poste.

Après examen de chaque candidature, nous avons reçu 7 personnes en entretien et retenu 3 candidatures qui ont été présentées lors du conseil municipal. Le choix des conseillers s'est porté sur la candidature d'Amélie Noilhan qui a pris son poste le 6 février.

Transfert de la procédure PLU à la Communauté Urbaine du Grand Reims

Mme le Maire donne lecture d'un projet de délibération relatif à la poursuite et à l'achèvement de la procédure de révision du PLU par la communauté urbaine du Grand Reims, qui a la compétence depuis le 1^{er} janvier 2017.

Cette délibération sera soumise au vote du conseil, lors du prochain conseil municipal, car une phrase ambiguë, suscitait des interrogations.

Communauté Urbaine du Grand Reims /Conseils communautaires

Mme le Maire a présenté aux conseillers l'installation du conseil communautaire du 09 janvier ainsi qu'un compte-rendu du conseil du 19 janvier.

Lors de chaque conseil municipal, Mme le Maire, conseillère communautaire informera les conseillers des décisions prises par l'assemblée du Grand Reims et fera un compte-rendu des différentes réunions auxquelles elle assistera.

Rapports des commissions :

- Vie locale :

Bertrand Gourdiér a présenté le bilan des manifestations de Noël 2016 et les propositions pour l'année 2017.

- Communication :

Jean-Pierre Gillet informe que le bulletin municipal est en cours de rédaction. L'agenda guide n'a pas encore été livré, aussi un courrier sera adressé à Média Plus Communication ainsi qu'aux différents annonceurs.

Questions Diverses :

- Madame le Maire demande aux présidents de commission de bien vouloir travailler sur les investissements à prévoir en 2017 de manière à en discuter au prochain conseil municipal et d'intégrer les dépenses à la préparation du Budget Primitif 2017.

PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL le LUNDI 27 Février 2017.

Vu par Nous, Maire de la Commune de LES MESNEUX, pour être affiché le 14 février 2017 à la porte de la Mairie conformément aux prescriptions de l'article 56 de la loi du 05/08/84.

**LES MESNEUX, le 30 janvier 2017
LE MAIRE,**